

**UNIVERSITE PRIVEE DE
OUAGADOUGOU**
.....
**UFR/SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

PRE-MEMOIRE DE FIN DU PREMIER CYCLE

LICENCE 3

MENTION : DROIT PRIVE.

**THEME : LA PROTECTION DES DROITS DES SALARIES DANS LA
RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL AU BURKINA FASO.**

Soutenu publiquement par :

Mademoiselle OUEDRAOGO Palingwendé
Marie Josiane.

Directeur de recherche :

Monsieur Peingdewiendé Jean OUEDRAOGO.

Année universitaire : 2017/2018

AVERTISSEMENT

« Comme tous les pré-mémoires, mini-mémoires, et mémoires publiés sous son égide, l'Université Privée de Ouagadougou, n'entend donner aucune approbation ou improbation aux informations et critiques contenues dans le présent pré-mémoire.

Celles-ci doivent, par conséquent, être considérées comme propres à leur auteur ».

DEDICACE

À mes père et mère, respectivement N.A Michel OUEDRAOGO et Sonia Fanta MAIGA pour leur amour, et pour leurs ardentés et constantes bénédictions !

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail n'aurait pu être possible, sans le concours de plusieurs personnes que je tiens à remercier. Qu'elles trouvent ici, l'expression de ma sincère gratitude.

Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de mon directeur de mémoire, Monsieur OUEDRAOGO Peingdewiendé Jean, enseignant à l'UPO pour ses conseils et accompagnement dans la réalisation de ce document.

Ils vont à l'endroit de l'administration de l'UPO, de mes camarades de la licence 3, particulièrement à Sayouba OUEDRAOGO et de Aristide DJOLGOU pour le soutien et les conseils.

Ils vont à l'endroit de l'inspection du travail de la région du nord/Ouahigouya, particulièrement à Monsieur Hamado PORGO pour sa disponibilité malgré son programme très chargé.

Mes remerciements vont également à l'endroit de toute ma famille, de mes frères OUEDROGO S. Landry, OUEDRAOGO W. Achille et OUEDRAOGO W. Fabrice pour le soutien.

RESUME

Les modes de cessation des contrats de travail reposent sur la distinction entre contrat de travail à durée déterminée et contrat à durée indéterminée. En effet, en vue d'assurer une protection des droits des salariés dans la rupture de ces contrats, le législateur a institué des règles pour encadrer les ruptures et afin de réduire les abus que les salariés pourraient en subir. C'est ainsi que des sanctions ont été prévues en cas de non-respect de ces règles. Toutefois, les législations du travail demeurent théoriques et il a fallu créer des institutions tant administratives que juridictionnelles pour veiller au contrôle de l'application de ces législations. Mais malheureusement, les salariés sont confrontés à de nombreuses difficultés aussi bien que le premier organe en charge d'assurer cette protection au Burkina Faso.

ABSTRACT

Work contracts cessation ways rest about the distinction entered work contract for duration determined and work contract has indeterminate duration. Indeed given keeping a protection of earners' rights in the rupture of these contracts of rules work besides the legislator to institute to frame the breakages and so that the abuses decrease what could the earners suffer from.. This is how, sanctions were imagined in case of these rules breach. However, the legislations stay theoretical and it had to make that much administrative que it is jurisdictional to sit in these legislations control of the application up. But unfortunately the earners are confronted in numerous difficulties also though the first load organe secures this guardind to Burkina Faso.